

États financiers

The City of Saint John

Régie des services publics d'eau et d'égouts

31 décembre 2008

 **ERNST & YOUNG**

La qualité dans tout ce que nous faisons

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
Rapport des vérificateurs	1
Fonds de fonctionnement – Bilan	2
Fonds de fonctionnement – État des résultats	3-4
Fonds de fonctionnement – État du déficit	5
Fonds de capital et d'emprunt – Bilan	6
Fonds de capital et d'emprunt – État des capitaux propres	7
État de l'évolution du financement d'immobilisations	8
Notes afférentes aux états financiers	9-16

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

À Monsieur le Maire
et aux membres du Conseil communal de The City of Saint John

Nous avons vérifié les bilans du Fonds de fonctionnement et du Fonds de capital et d'emprunt de la **Régie des services publics d'eau et d'égouts de The City of Saint John** au 31 décembre 2008 et les états des résultats, du déficit et de l'évolution du financement d'immobilisations de l'exercice terminé à cette date. Ces états financiers ont été dressés afin de satisfaire à l'article 8 de la *Loi sur le contrôle des municipalités* du Nouveau-Brunswick. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Ville. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la **Régie des services publics d'eau et d'égouts de The City of Saint John** au 31 décembre 2008 ainsi que des résultats de son fonctionnement et de l'évolution du financement de ses immobilisations pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables décrites à la note 1 afférente aux états financiers.

Ces états financiers, qui n'ont pas été établis, et qui n'avaient pas à être établis, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada, sont fournis uniquement à titre d'information et pour être utilisés par Monsieur le Maire et les membres du Conseil communal de The City of Saint John ainsi que par le ministre des Gouvernements locaux du Nouveau-Brunswick, et ne sont pas destinés à être utilisés, et ne doivent pas l'être, à aucune autre fin. Ces états financiers ont été dressés afin de satisfaire, et satisfont, à l'article 8 de la *Loi sur le contrôle des municipalités* du Nouveau-Brunswick.

Saint John, Canada
Le 24 mars 2009

Ernst & Young S.R.L.

Comptables agréés

The City of Saint John
Régie des services publics d'eau et d'égouts

FONDS DE FONCTIONNEMENT
BILAN

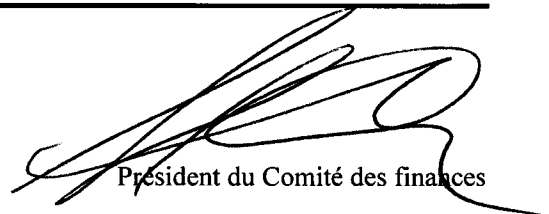
Aux 31 décembre

Page	2008 \$	2007 \$
ACTIF		
	5 946 086	5 895 693
		9 568 929
6	1 021 051	---
	55 849	---
	7 022 986	15 464 622
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES (NÉGATIFS)		
	2 562 315	2 507 877
	7 664	17 326
12	744 136	733 045
	293 451	343 699
	3 796 275	---
6	---	12 012 038
	7 403 841	15 613 985
5	(380 855)	(149 363)
	7 022 986	15 464 622

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Signé au nom du Conseil,


Maire


Président du Comité des finances

The City of Saint John
Régie des services publics d'eau et d'égouts

**FONDS DE FONCTIONNEMENT
ÉTAT DES RÉSULTATS**

Exercices terminés les 31 décembre

Page	Budget (non vérifié) 2008 \$	Chiffres réels 2008 \$	Chiffres réels 2007 \$	
Produits				
	Frais imputés aux usagers	26 865 001	25 943 716	26 269 058
	Frais imputés au Fonds de fonctionnement général [note 5]			
13	Approvisionnement en eau aux fins de la protection contre les incendies	1 882 000	1 853 126	1 909 618
13	Égouts pluviaux	986 123	918 016	962 024
		2 868 123	2 771 142	2 871 642
	Total des produits	29 733 124	28 714 858	29 140 700
Charges				
	Approvisionnement en eau			
	Purification et traitement	2 246 678	1 857 808	1 809 032
	Transport et distribution	4 133 388	4 299 832	4 028 635
	Pompage	1 216 200	1 057 997	1 168 898
	Collecte et évacuation des eaux usées			
	Réseau de collecte des eaux usées	1 549 367	1 630 579	1 347 116
	Traitement et évacuation des eaux usées	3 405 817	3 652 724	3 413 484
	Facturation et perception	422 560	533 791	405 144
	Soutien opérationnel	738 604	674 042	723 702
	Ingénierie	772 756	830 090	832 475
13	Administration et services gouvernementaux généraux [note 5]	2 826 561	2 878 584	3 058 882
		17 311 931	17 415 447	16 787 368

Voir les notes afférentes aux états financiers.

The City of Saint John
Régie des services publics d'eau et d'égouts

FONDS DE FONCTIONNEMENT
ÉTAT DES RÉSULTATS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre

Page	Budget (non vérifié) 2008 \$	Chiffres réels 2008 \$	Chiffres réels 2007 \$
	Services financiers		
	Intérêts sur la dette à long terme		
	Dette sous forme d'obligations non garanties		
	2 490 834	2 167 168	2 072 810
	Versements en capital		
7	Dette sous forme d'obligations non garanties		
	5 803 000	5 803 000	5 962 000
	Escompte sur obligations non garanties émises		
	787 950	36 717	61 089
	Projets d'investissement financés au moyen du Fonds de fonctionnement général		
13	2 898 392	2 898 392	3 753 935
	Frais de financement à court terme [note 5]		
	330 000	288 910	430 027
15	Capitalisation de la caisse de retraite [note 6]		
	200 177	312 216	518 662
	Réserve au titre de l'entente relative à l'infrastructure		
	24 500	24 500	24 500
	12 534 853	11 530 903	12 823 023
	Total des charges et services financiers		
	29 846 783	28 946 350	29 610 391
	Excédents des charges sur les produits		
5	(113 659)	(231 492)	(469 691)
	Excédent des produits des exercices antérieurs		
	113 659	113 659	62 345
5	Excédent des charges sur les produits de l'exercice		
	---	(117 833)	(407 346)

Voir les notes afférentes aux états financiers.

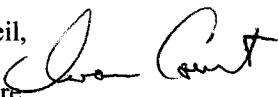
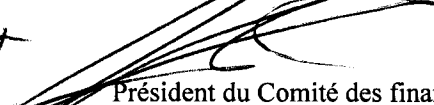
The City of Saint John
 Régie des services publics d'eau et d'égouts

FONDS DE CAPITAL ET D'EMPRUNT
 BILAN

Aux 31 décembre

Page	2008 \$	2007 \$
ACTIF		
	---	1 253 713
2		
	---	12 012 038
10	243 778 811	233 629 850
	243 778 811	246 895 601
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		
10	45 504 000	45 307 000
	1 244 876	17 483 348
2		
	1 021 051	---
16	1 510 061	---
	49 279 988	62 790 348
7	194 498 823	184 105 253
	243 778 811	246 895 601

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Signé au nom du Conseil,
 Maire  Maire
 Président du Comité des finances  Président du Comité des finances

The City of Saint John
Régie des services publics d'eau et d'égouts

FONDS DE CAPITAL ET D'EMPRUNT
ÉTAT DES CAPITAUX PROPRES

Exercices terminés les 31 décembre

Page		2008	2007
		\$	\$
	Capitaux propres au début de l'exercice	184 105 253	171 773 601
	Dette remboursée au cours de l'exercice au moyen du Fonds de fonctionnement de la Régie des services publics d'eau et d'égouts		
3	Dette sous forme d'obligations non garanties	5 803 000	5 962 000
		5 803 000	5 962 000
	Apports d'aide à la construction		
	Gouvernement fédéral et gouvernement provincial	1 365 029	1 885 216
	Achat d'immobilisations au moyen du Fonds de fonctionnement de la Régie des services publics d'eau et d'égouts	72 233	399 996
3	Projets d'investissement financés au moyen du Fonds de fonctionnement de la Régie des services publics d'eau et d'égouts	3 153 308	4 084 440
6	Capitaux propres à la fin de l'exercice	194 498 823	184 105 253

Voir les notes afférentes aux états financiers.

The City of Saint John
Régie des services publics d'eau et d'égouts

**ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DU FINANCEMENT
D'IMMOBILISATIONS**

Exercices terminés les 31 décembre

	2008 \$	2007 \$
Sources		
Émission d'obligations non garanties	6 000 000	7 000 000
Apports du gouvernement	1 365 029	1 885 216
Augmentation des montants dus au Fonds de fonctionnement général	---	5 178 905
Achat d'immobilisations au moyen du Fonds de fonctionnement de la Régie des services publics d'eau et d'égouts	72 233	399 996
Dette remboursée au moyen du Fonds de fonctionnement de la Régie des services publics d'eau et d'égouts	5 803 000	5 962 000
Projets d'investissement financés au moyen du Fonds de fonctionnement de la Régie des services publics d'eau et d'égouts	3 153 308	4 084 440
Apports reportés	1 510 061	---
Diminution des montants exigibles :		
du Fonds de fonctionnement de la Régie des services publics d'eau et d'égouts	12 012 038	---
du Fonds de capital et d'emprunt général	1 253 713	---
Augmentation des montants dus au Fonds de fonctionnement de la Régie des services publics d'eau et d'égouts	1 021 051	---
	32 190 433	24 510 557
Utilisations		
Remboursement de dettes	5 803 000	5 962 000
Dépenses en immobilisations	10 148 961	12 915 284
Diminution des montants dus :		
au Fonds de fonctionnement général	16 238 472	---
Augmentation des montants exigibles :		
du Fonds de fonctionnement de la Régie des services publics d'eau et d'égouts	---	4 448 918
du Fonds de capital et d'emprunt général	---	1 184 355
	32 190 433	24 510 557

Voir les notes afférentes aux états financiers.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 décembre 2008

1. CONVENTIONS COMPTABLES

Les présents états financiers ont été préparés de façon à ce qu'ils soient conformes, à tous les égards importants, aux principes comptables prescrits aux municipalités du Nouveau-Brunswick par le ministère des Gouvernements locaux.

Présentation des états financiers

Les états financiers de la Régie des services publics d'eau et d'égouts (la «Régie») de The City of Saint John ont été dressés selon la méthode de la comptabilité par fonds. Le Fonds de fonctionnement fait état du fonds de roulement et des résultats de fonctionnement de la Régie; le Fonds de capital et d'emprunt fait état de son placement dans des immobilisations et de sa dette à long terme impayée.

Immobilisations et amortissement

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Les fonds reçus dans le cadre de programmes d'aide aux immobilisations, d'ententes de partage des coûts ou de renoncations au remboursement des prêts sont traités comme des ajouts aux capitaux propres au titre des immobilisations.

La Régie ne comptabilise pas l'amortissement de ses immobilisations, mais impute aux résultats un montant équivalant au remboursement annuel de ses dettes et porte ce montant au crédit des capitaux propres au titre des immobilisations. La Régie impute également aux résultats tous les projets d'investissement financés au moyen des fonds de fonctionnement au cours de l'exercice.

Comptabilité d'exercice

La Régie utilise la méthode de la comptabilité d'exercice aux fins de la comptabilisation des produits et des charges.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 décembre 2008

1. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Comptabilisation d'un excédent ou d'un déficit à la fin de l'exercice

Le paragraphe 189(4) de la *Loi sur les municipalités* du Nouveau-Brunswick exige que la Régie fixe des tarifs permettant d'établir un budget quadriennal équilibré. De plus, l'alinéa 189(5)b) stipule que, s'il existe un excédent ou un déficit à la fin d'un exercice, il faut répartir ce dernier sur une période de quatre ans à partir du deuxième exercice qui suit.

Estimations comptables

La préparation d'états financiers selon les principes comptables généralement reconnus exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants constatés des actifs et des passifs à la date des états financiers ainsi que sur les montants constatés des produits et des charges au cours des périodes visées. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Instruments financiers

Les valeurs comptables des instruments financiers de la Régie autres que la dette à long terme se rapprochent des justes valeurs en raison de leur échéance à court terme et des conditions de crédit normales. Les débiteurs de la Régie ne représentent pas une concentration importante du risque de crédit, parce que ces comptes sont dus par un grand nombre de contribuables qui sont assujettis à des conditions de crédit normales. Étant donné que la dette à long terme a fait l'objet d'arrangements avec le gouvernement provincial du Nouveau-Brunswick et qu'elle n'est pas renégociable, nous n'avons pas déterminé la juste valeur de la dette à long terme ayant pu être touchée par une variation des taux d'intérêt. À la fin de l'exercice, la Régie n'était exposée à aucun risque lié à des instruments dérivés.

The City of Saint John
Régie des services publics d'eau et d'égouts

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 décembre 2008

2. OBLIGATIONS NON GARANTIES

Les obligations non garanties comprennent ce qui suit :

Année d'émission	Taux d'intérêt %	Durée (en années)	Solde 2008 \$	Solde 2007 \$
1998	5,250 à 5,625	10	---	378 000
1999	5,200 à 5,750	10	603 000	1 206 000
2000	6,100 à 6,400	10	626 000	939 000
2001	2,450 à 5,500	10	1 272 000	1 696 000
2002	3,375 à 5,750	10	3 080 000	3 850 000
2003	3,050 à 5,000	10	3 270 000	3 924 000
2003	2,750 à 5,125	10	6 340 000	7 608 000
2004	2,750 à 4,800	10	7 488 000	7 956 000
2005	3,750 à 4,375	10	2 975 000	3 150 000
2006	4,150 à 4,450	10	7 200 000	7 600 000
2007	4,450 à 4,850	10	6 650 000	7 000 000
2008	3,300 à 4,850	10	2 500 000	---
2008	2,100 à 5,550	15	3 500 000	---
			45 504 000	45 307 000

Le montant global des paiements en capital requis sur la dette à long terme de la Régie au cours de chacun des cinq prochains exercices s'établit comme suit :

	\$
2009	5 725 000
2010	5 122 000
2011	4 809 000
2012	4 385 000
2013	3 615 000

Les immobilisations comprennent un montant de 4 378 732 \$ (4 820 340 \$ en 2007) dont le financement n'était pas assuré à la fin de l'exercice.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 décembre 2008

3. AUTRES CRÉDITEURS

	2008	2007
	\$	\$
Indemnités de vacances	304 936	275 371
Indemnités de retraite	439 200	457 674
	744 136	733 045

La Régie a constitué une provision pour les congés accumulés mais non payés.

À leur départ à la retraite, tous les employés de The City of Saint John (la «Ville») ont droit à une prime de retraite équivalant à un mois de salaire par cinq années de service, jusqu'à concurrence de six mois. Nous avons modifié le programme pour offrir à certains employés une option de paiement avant la retraite. L'acceptation d'un paiement anticipé élimine le droit d'accumulation ultérieure d'indemnités de retraite de ces employés.

Les employés de la section locale 18 embauchés après le 1^{er} juin 1998 et le personnel de la direction embauché après le 23 mars 2009 ne sont pas admissibles actuellement ou à l'avenir à l'indemnité de retraite. Ces directives sont établies dans la convention collective de la section locale 18 et les conditions et modalités d'emploi de la direction.

4. EXCÉDENT OU DÉFICIT DU FONDS DE FONCTIONNEMENT

L'excédent ou le déficit de chaque exercice est inclus de nouveau dans les produits au cours de la période de quatre ans à partir du deuxième exercice qui suit. Les soldes à la fin de chaque exercice sont comme suit :

	2008	2007
	\$	\$
2004	49 314	98 628
2005	196 052	294 086
2006	(101 042)	(134 731)
2007	(407 346)	(407 346)
2008	(117 833)	---
	(380 855)	(149 363)

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 décembre 2008

5. OPÉRATIONS AVEC LE FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA VILLE

Le Fonds de fonctionnement de la Régie a effectué un remboursement de 1 367 000 \$ (1 337 000 \$ en 2007) au Fonds de fonctionnement général au titre de sa quote-part des frais de fonctionnement gouvernementaux généraux. Par ailleurs, des frais relatifs aux égouts pluviaux de 918 016 \$ (962 024 \$ en 2007) et à l'approvisionnement en eau aux fins de la protection contre les incendies de 1 853 126 \$ (1 909 618 \$ en 2007) sont imputés au Fonds de fonctionnement général.

Des intérêts sont imputés chaque mois sur les soldes entre le Fonds d'administration générale et la Régie.

Le transfert des coûts d'eau de la Régie s'inscrit dans les limites maximales permises par la réglementation d'après le pourcentage applicable des dépenses liées au réseau d'eau de la population.

6. RÉGIME DE RETRAITE

A. RÉSUMÉ

La Ville offre des prestations de retraite aux employés conformément aux dispositions de la *Loi sur le régime de retraite* de la Ville de Saint John, promulguée le 12 mai 1994 et modifiée le 28 avril 2001. Le régime est administré par un conseil de fiduciaires composé de représentants du Conseil communal, de la direction, d'employés syndiqués et d'employés retraités. Avant mai 1994, le régime était régi par la *Loi sur le régime de retraite* de la Ville de Saint John de 1970. Le régime est assujéti aux dispositions de la *Loi sur les prestations de pension* du Nouveau-Brunswick entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1992.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 décembre 2008

6. RÉGIME DE RETRAITE (suite)

Le régime est un régime à prestations déterminées qui fournit des prestations en fonction des états de service et du taux de rémunération. La Ville et les employés cotisent au régime. Les limites de cotisation de la Ville sont fixées par la loi à un montant minimal de 7 % du salaire des employés. Le taux de cotisation de la Ville équivaut actuellement à 11,6 % du salaire des employés. En date du 1^{er} mai 2007, le taux de cotisation des employés a changé pour passer de 8,5 % à 10,5 % du salaire cotisable. Les cotisations supplémentaires des employés au taux de 2 % seront effectuées le 1^{er} mai 2010 ou à la date à laquelle l'obligation non capitalisée d'après l'hypothèse de la continuité de l'exploitation est éliminée, selon la plus rapprochée de ces dates. La Ville passe en charges toutes ses cotisations au cours de l'exercice où elles sont effectuées. Les cotisations de 2008 pour les employés de la Régie ont totalisé 1 075 012 \$ (1 042 015 \$ en 2007).

B. INFORMATION ACTUARIELLE

L'évaluation actuarielle de 2006 a révélé que la valeur actuelle des prestations constituées du régime atteignait 396 778 000 \$ et que la valeur marchande rajustée des actifs nets disponibles pour le service des prestations totalisait 365 763 100 \$, et que l'obligation non capitalisée estimative était de 31 014 900 \$ selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation. Au 31 décembre 2006, les passifs de solvabilité étaient plus élevés que les actifs de solvabilité de 106 832 800 \$.

L'évaluation actuarielle de 2006 a été mise à jour par extrapolation au 31 décembre 2008, et les résultats indiquent que les prestations constituées du régime excèdent maintenant la valeur marchande rajustée des actifs disponibles pour le service des prestations, ce qui entraîne un déficit de 150 573 229 \$ selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 décembre 2008

6. RÉGIME DE RETRAITE (suite)

Cette évaluation vise la totalité du régime couvrant tous les employés admissibles du Fonds d'administration générale et de la Régie. Les coûts courants et les paiements de capitalisation spéciaux sont répartis entre chaque fonds selon un pourcentage de la masse salariale.

C. MONTANT DÛ AU RÉGIME DE RETRAITE

La *Loi sur les prestations de pension* du Nouveau-Brunswick exige qu'un déficit de solvabilité soit comblé au cours d'une période de cinq ans, à moins d'obtenir une exemption permettant de capitaliser ce déficit sur une période maximale de 15 ans ou jusqu'au 31 décembre 2018, selon l'échéance la plus courte, ou une exemption permettant de ne pas faire de paiements de solvabilité.

En 2007, cette exemption au titre des paiements de solvabilité spéciaux au régime a été obtenue. Ainsi, au 31 décembre 2008, aucun paiement à ce titre n'était dû par la Ville.

Au cours de 2008, la Ville a versé 2 623 662 \$ au régime, ce qui représentait les paiements de capitalisation spéciaux et les intérêts requis selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation (4 358 454 \$ en 2007). La quote-part du Fonds de la Régie de ce montant est de 312 216 \$ en 2008. La Ville est tenue d'effectuer des paiements spéciaux selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation jusqu'en 2018.

7. COMPTES INTERFONDS

Tous les comptes interfonds au 31 décembre 2008 représentent des opérations courantes et sont conformes à la politique établie par le ministère des Gouvernements locaux.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 décembre 2008

8. APPORTS REPORTÉS

La province du Nouveau-Brunswick («province») a créé le fonds en fiducie pour le nettoyage du port de Saint John d'un montant de 26,6 millions de dollars afin de couvrir la part de la province du coût de nettoyage du projet qui correspond au tiers. Les fonds seront versés à la Ville dès que les coûts du projet seront approuvés. Au 31 décembre 2008, aucuns fonds n'avaient été versés à la Ville.

Selon les modalités de l'acte de constitution et du contrat de fiducie, les intérêts créditeurs doivent être versés chaque année à la Ville. Le montant d'intérêts versé à la Ville au 31 décembre 2008 s'établissait à 1 510 061 \$. Ce montant a été reporté et s'appliquera au projet à l'avenir. Aucune disposition précise n'est prévue quant à l'utilisation des intérêts reportés.